

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

-----  
AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE**

**Excusé(e)s :**

**Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT**

**Absent(e)s :**

**Fatiha AMARA**

**Secrétaire :**

**Paula RIBEIRO**

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).  
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

-----

## **TREMONTEIX : CESSION DE FONCIER A LOGIDOME**

-----

Par délibération en date du 3 novembre 2006 le conseil municipal a décidé par convention publique d'aménagement de céder à Logidôme, les parcelles de terrains dont la Ville était propriétaire dans le périmètre de la Z.A.C. de Trémonteix.

Aujourd'hui dans le cadre de cette même convention publique d'aménagement, la commune de Clermont-Ferrand doit remettre également à Logidôme les sentiers et chemins suivants desservant cette zone et correspondant :

1°) au chemin de Nohanent déclassé du domaine public soit 680 m<sup>2</sup> cadastrés section KV n° 717 ;

2°) au sentier des Chanelles et au sentier des Gravouses en partie, déclassés du domaine public soit 559 m<sup>2</sup> cadastrés section KS n° 682.

Logidôme, dans le cadre de cette convention publique d'aménagement ne versera donc aucune somme à la Ville car cette cession sera valorisée dans le bilan financier actualisé de la Z.A.C.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'approuver ces dispositions.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2007

Pour le Maire et par délégation  
La Conseillère Municipale Déléguée

Catherine GUELON-NEYRIAL